

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 13 juin 2022
Salle de gymnastique de Veyras

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Stéphane Ganzer excuse le conseiller Jean-Claude Vocat, qui est convalescent et ne peut dès lors pas prendre part à l'assemblée de ce soir. Il ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 73 personnes présentes à cette cinquième assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée.

Conformément aux dispositions de l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujet principal l'approbation des comptes 2021, à savoir le premier exercice comptable de notre nouvelle commune fusionnée.

Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Veyras et propose une discussion ouverte en fin de séance.

Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site Internet www.noble-contrée.ch et journal d'informations communal « en commun ».

Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée primaire, le fascicule des comptes 2021, le texte d'information relatif à la prolongation des zones réservées ainsi que le règlement communal sur les taxes touristiques.

Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo. Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 décembre 2021

Le président mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 6 décembre 2021, remis à l'entrée de la salle, comprend 5 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.

Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour portait sur l'approbation du budget 2022, la présentation du plan financier 2022-2025 et l'approbation des statuts de la nouvelle entité dans le cadre de la fusion des triages forestiers de la Louable Contrée, Sierre et Noble-Contrée.

Selon les dispositions des articles 98 LCo et suivants, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.

3. Lecture des comptes 2021

Conformément aux dispositions de l'article 17b LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2022. Le président mentionne le message introductif du fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2021 en les illustrant par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières de notre nouvelle commune.

Le président présente en détails les comptes communaux 2021, qui correspondent au premier exercice comptable de Noble-Contrée. Il débute par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissement et mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 8'495'654.26 ainsi que l'excédent de financement de CHF 6'893'639.54. Il relève que cet excellent résultat financier est notamment expliqué par le niveau élevé des revenus fiscaux et par le versement de l'aide cantonale à la fusion d'un montant de 3.2 millions. Il conclut en soulignant l'évolution favorable de la situation financière, dont celle de la dette/fortune par habitant entre 2020 et 2021.

Puis il évoque les principales dépenses d'investissements 2021, dont le montant total net s'est élevé à CHF 1'602'014.72. Ceux-ci concernaient principalement la réfection de routes communales situées dans nos 3 villages, les travaux relatifs à l'approvisionnement en eau potable et ceux en lien avec le traitement des eaux usées, ainsi que l'agrandissement du colombarium au cimetière de Miège.

Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers et mentionne que ces comptes satisfaisants confortent le Conseil communal dans ses choix d'une fiscalité douce, de l'augmentation des aides à la famille, de l'extension des subventions énergétiques et liées à la mobilité, du développement des services et infrastructures dédiés à la population. Le président remercie ses collègues du Conseil de même que les membres de la commission des finances et de l'administration communale, en relevant le niveau qualitatif du travail effectué.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2021.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.



4. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2021

Le président informe l'assemblée que l'Organe de contrôle, par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications début mai 2022.

Le président passe la parole au réviseur M. Florent Reuse, qui donne lecture du rapport de l'Organe de contrôle relatif aux comptes communaux 2021. En conclusion, il souligne que la situation financière de notre nouvelle municipalité est saine et qu'elle a la capacité à faire face à ses engagements. M. Reuse se tient ensuite à disposition de l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.

La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'article 17b LCo, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2021.

Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Le président remercie l'organe de révision et le Service financier pour les efforts fournis ainsi que l'assemblée pour la confiance témoignée.

5. Approbation de la prolongation des zones réservées pour une durée de 3 ans

Le président introduit le sujet puis passe la parole à la conseillère Nadine Pfenninger pour présenter la proposition de prolonger les zones réservées pour une durée de 3 ans au maximum.

Elle rappelle l'historique du dossier, à savoir la décision du 8 novembre 2019 de mettre l'ensemble de la zone à bâtir de nos 3 anciennes communes en zones réservées (échéance fixée au 8 novembre 2022). Elle évoque les démarches menées au cours de ces 2 dernières années et demi, précisant que l'avant-projet de plan des zones (PAZ) et de règlement des constructions (RCCZ) sera déposé d'ici la fin de cet été auprès des services de l'Etat du Valais pour l'avis de principe (analyse légale du projet). Elle rappelle également que la zone réservée n'est ni une réserve de terrains à dézoner, tenant compte que nous n'avons pas de contrainte de dimensionnement, ni une interdiction de construire. A ce sujet, elle précise que 18 autorisations de construire ont d'ailleurs été délivrées depuis 2021 pour des villas, des agrandissements/rénovations ainsi que des immeubles. La zone réservée est un outil qualitatif. Elle poursuit en détaillant des exemples de construction ayant subi des adaptations pour ce qui concerne principalement les aménagements extérieurs, dans le but de respecter au mieux le terrain naturel et d'améliorer le paysage. Enfin, elle détaille le planning envisagé jusqu'à l'homologation du PAZ et RCCZ, projetée en 2024.



Pour ces raisons et afin de permettre une continuité du travail actuel, le Conseil communal demande à l'assemblée primaire de prolonger les zones réservées pour une durée de 3 ans au maximum.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les questions liées à l'objet cité en titre.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation la prolongation des zones réservées.

L'assemblée approuve à l'unanimité cette prolongation pour une durée de 3 ans, qui prendra effet lors du dépôt public de la demande à savoir le 4 novembre 2022.

6. Approbation du règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement

Le président introduit le sujet puis passe la parole au conseiller Grégoire Clavien pour présenter le règlement cité en titre qui est soumis pour approbation.

Il propose de ne pas lire le règlement dans son intégralité mais d'effectuer une synthèse de son contenu, en détaillant certains articles clés des 4 chapitres qui le composent, puis de donner la parole à l'issue de la présentation pour les éventuelles demandes de compléments d'information.

Il précise que l'ensemble des communes valaisannes doivent adapter leur règlement sur les taxes touristiques afin de se conformer à la nouvelle loi sur le tourisme, qui entrera en vigueur en septembre 2022.

Il poursuit en évoquant le détail des nuitées sur notre territoire communal durant la saison 2020/2021, qui ont généré un montant total de taxes de CHF 10'742.05. Le produit de la taxe de séjour sert à financer les installations, équipements et manifestations touristiques tandis que celui de la taxe d'hébergement finance les mesures de marketing.

Enfin, il présente l'annexe du règlement, en apportant des précisions relatives au montant des taxes de séjour et d'hébergement.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour les questions liées à ce règlement.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal soumet à l'approbation le présent règlement.

L'assemblée approuve alors en bloc et à l'unanimité le règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement.

7. Divers

Le président introduit ce dernier point à l'ordre du jour en présentant différents dossiers liés à son dicastère « Administration générale et finances ».

Il débute par le projet de construction du Centre commercial Noble-Contrée à Veyras en dressant un bref historique des démarches entreprises : octroi d'un crédit d'engagement de 4 millions en mai 2018, adaptation de la zone après que les opposantes aient été déboutées au Tribunal fédéral puis mise à l'enquête publique du bâtiment Migros en décembre 2020. En avril 2022, notre commune a obtenu l'autorisation de construire du Canton, les deux oppositions formulées ayant été l'une rejetée et l'autre déclarée irrecevable. Toutefois l'un des opposants, propriétaire de 2 appartements dans la PPE de l'immeuble en question, a demandé quelques jours plus tard la restitution de l'effet suspensif avant de déposer un recours, fondé sur de nouveaux arguments. Le président regrette que ce recours mette un nouveau coup de frein au projet et déplore ce procédé de « prise en otage » totalement inopportun. Il reste toutefois confiant dans la suite de la procédure, compte tenu de l'aval de tous les services étatiques ainsi que de la fidélité de nos partenaires commerciaux.

Le président poursuit en évoquant la fête de la commune planifiée le dimanche 4 septembre prochain. Un cortège partira le matin du centre des 3 villages puis la suite des festivités se déroulera au terrain des Crêtes à Veyras, sur le site du festival Tohu-Bohu. Il rappelle également que la Fête-Dieu se déroulera ce jeudi 16 juin à Venthône et déplore enfin les problèmes informatiques que nous connaissons actuellement avec notre prestataire.

Puis il passe la parole à ses collègues du Conseil afin de présenter à leur tour les principaux projets en cours, pour ce qui concerne leur dicastère respectif.

La vice-présidente Gaëlle Oggier relate, pour ce qui concerne son dicastère « Santé, social et loisirs », la manifestation « Noble-Contrée bouge » qui aura lieu le 8 octobre prochain, la reprise des activités/sorties pour nos aînés ainsi que l'avancement du projet de développement de la zone d'activités sportives des Hartes à Miège dont les travaux débiteront cet automne. Elle remercie en conclusion la cinquantaine de sociétés et associations villageoises pour leur active collaboration.

M. Jean-Franco Ganzer s'interroge au sujet de la tenue de la traditionnelle sortie adultes à Veyras France. Le président confirme qu'elle aura lieu le dernier week-end de septembre 2022.

Le conseiller Grégoire Clavien évoque les projets de son dicastère « Formation, culture et tourisme », en mentionnant que l'association Espace des Terroirs est désormais passée en main communale et que des ateliers de médiation scolaire s'y dérouleront dès l'an prochain.



Il mentionne que le projet de triennale intitulé « Art'Vigne » est repoussé de 2023 à 2024, pour des questions d'organisation. Enfin, il souligne la bonne santé de nos écoles avec une augmentation du nombre d'élèves à Venthône et souligne le départ à la retraite de deux enseignants de Veyras après de nombreuses années de bons et loyaux services, à savoir Mme Manuella Salamin et M. Pierre-Alain Barras.

Le président poursuit et évoque les projets du dicastère « Sécurité, institutions et affaires juridiques », compte tenu de l'absence du conseiller Jean-Claude Vocat. Il souligne avec satisfaction la réouverture du restaurant Le Relais Miégeois puis relève l'important rôle de proximité assuré par notre Police municipale. Concernant les problèmes de salubrité et de dégâts constatés sur les routes et chemins aux abords des vignes, il souligne que nos agents mèneront dès à présent des missions répressives après une année de prévention.

La conseillère Nadine Pfenninger présente les projets relatifs à ses 2 autres dicastères, à savoir l'agriculture et le patrimoine. Elle relève tout d'abord l'important projet de rénovation du réseau d'irrigation de Venthône ainsi que la future mise sur pied d'une station de lavage pour les vigneron, en collaboration avec la Commune de Crans-Montana. Enfin, elle évoque le projet de rénovation du pont historique sur la Raspille, trait d'union avec la commune limitrophe de Salquenen.

Le conseiller Paul Berclaz détaille à son tour les principaux dossiers liés au dicastère « Travaux publics, eaux et infrastructures » dont il a la charge. Il commence par le projet de potabilisation des sources de Raugea, mené avec la Commune de Crans-Montana et dont la construction pourrait démarrer en 2023. Compte tenu de l'abandon imminent de l'exploitation des sources de St-Maurice de Laques, ce projet s'avère particulièrement important pour optimiser notre réseau d'eau potable. D'autre part, compte tenu de la chaleur actuelle et de la faible quantité de neige de cet hiver, la situation liée aux ressources en eau pourrait devenir critique cet été et il appelle la population à en limiter sa consommation.

Le président souligne que le dossier « Raugea » fait également écho à l'important projet régional « Lienne-Raspille » présidé par M. Dany Antille, présent dans la salle et à qui il transmet ses salutations.

Pour conclure, le conseiller Justin Métrailler relate les différents projets en cours et à venir de son dicastère « Environnement, énergie et mobilité ». Il évoque entre autres la soirée d'information qui sera organisée cet automne sur le sujet « rénovation et énergies », la seconde édition de « Clean Contrée » qui se déroulera le 17 septembre prochain, le projet d'installation de barrières avec système de cartes d'accès à nos déchetteries communales de même que la pose de nouveaux moloks à Miège et Veyras. Enfin, il souligne l'appel à

idées lancé pour ce qui concerne l'installation de bancs publics supplémentaires sur notre territoire ainsi que divers autres projets liés à la mobilité.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

M. Herbert Cina félicite tout d'abord la commune pour la mise sur pied de l'application mobile puis demande que, dans la mesure du possible, la mise en eau du réseau d'irrigation soit effectuée plus tôt au printemps. Puis il s'interroge vis-à-vis des abris de protection civile et de la répartition des places en cas de catastrophe. Le président précise que la coordination est assurée par les services cantonaux et qu'une marche à suivre serait, selon le niveau d'alerte, communiquée par l'Organe cantonal de conduite. M. Cina revient également sur la circulation à la route du Moulin à Veyras et la vitesse non adaptée de certains automobilistes empruntant ce tronçon. Le président souligne que la majorité de nos routes communales sont limitées à 30 km/h et que des contrôles de vitesse (préventifs et répressifs) sont régulièrement entrepris par notre Police municipale.

M. Conrad Caloz remercie pour les travaux de réfection réalisés sur les routes viticoles et, en référence au courrier envoyé par la commune concernant les dégâts/ornières, il souligne l'importance d'effectuer des contrôles répressifs. M. Caloz aborde également l'agrandissement du colombarium de Miège, indiquant qu'il aurait à ses yeux été préférable de créer davantage de cases au vu de l'installation de chantier qui a été nécessaire.

M. Jean-Claude Mittaz évoque son avis que la commune devrait reprendre en charge la gestion de l'irrigation sur l'ensemble des 3 villages. Le président prend note de sa proposition puis établit un état de la situation actuelle.

Mme Elisabeth Demange revient sur le sujet de l'éclairage public à la route de l'Eglise à Veyras, soulignant que cette rue est à ses yeux trop éclairée. Elle propose que la luminosité soit abaissée durant la nuit. Le président indique que des discussions ont été initiées avec notre prestataire énergétique OIKEN pour la mise en place d'un système intelligent.

Mme Jacqueline Wyder Besson s'interroge au sujet des règlements des constructions, qui sont différents pour Miège, Venthône et Veyras. Nadine Pfenninger confirme qu'ils n'ont pas encore été harmonisés mais que les démarches sont en cours, parallèlement à la revue de notre plan d'affectation des zones.

La parole n'étant plus demandée, le président rend hommage à M. Eric Vocat qui va prochainement profiter d'une retraite bien méritée après avoir œuvré durant de nombreuses années au sein de la municipalité de Miège, d'abord en qualité de président puis comme responsable de la conciergerie. Il lui offre un cadeau en le remerciant vivement pour son engagement sans faille.

Puis il remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation ainsi que les personnes ayant œuvré à la mise sur pied de cette assemblée. Il transmet également ses



**Noble —
Contrée**
COMMUNE

sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel de l'administration et des commissions communales, ainsi qu'aux bénévoles actifs au sein des sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre nouvelle municipalité de Noble-Contrée. Il assure de la disponibilité et de l'engagement du Conseil communal et il envisage l'avenir avec sérénité et détermination. L'assemblée se termine à 21h30 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal